

# SÉCURITÉ

COLLOQUE - ENTRÉE LIBRE SUR INSCRIPTION  
[IRENEE.UNIV-LORRAINE.FR](http://IRENEE.UNIV-LORRAINE.FR)

# INTÉRIEURE

VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2016 - AMPHITHÉÂTRE ARO6  
CAMPUS CARNOT RAVINELLE - 13 PLACE CARNOT - 54000 NANCY

# ET LIBERTÉ

POUT TOUT RENSEIGNEMENT : [IRENEE@UNIV-LORRAINE.FR](mailto:IRENEE@UNIV-LORRAINE.FR)

EN COLLABORATION AVEC :

## COLLOQUE

# SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LIBERTÉ

Les attentats terroristes de Paris du 13 novembre 2015 ont entraîné une profonde réévaluation de l'équilibre, traditionnellement instable, entre sécurité et libertés.

En effet, les textes examinés et/ou adoptés par le parlement français (projet de loi constitutionnelle de protection de la nation ; projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale), tendent à transcrire dans un cadre permanent des dispositions jusque-là réservées aux situations d'exception.

Afin d'apporter une réponse adaptée à une menace elle-même durable, la situation d'exception et l'état de normalité tendent à se confondre et à donner naissance à un type inédit de situation juridique. La situation d'exception est en passe de se muer en un « état de nécessité » et se fait permanente, induisant un nouveau type de légalité, en tout état de cause problématique eu égard aux standards de l'Etat de droit.

L'on assiste ainsi à la mise en place d'un « état de droit de nécessité », édifié par le pouvoir exécutif comme une réponse à un type nouveau de menace et de danger, et ce avec le consentement du juge et du législateur.

Le colloque s'attachera à explorer cette nouvelle « normalité d'exception » dans une perspective de droit comparé, mais en la situant aussi dans le contexte européen.

Stéphane PIERRE-CAPS, directeur de l'IRENEE

10h00 Accueil / Café [salle ER05]

### ***Approche de droit interne***

10h20 Stéphane PIERRÉ-CAPS, PR de droit public, Université de Lorraine - IRENEE  
« Constitutionnaliser la situation d'exception »

10h50 Olivier RENAUDIE, PR de droit public, Université de Lorraine - IRENEE  
« Le juge administratif, garant de la conciliation  
entre sécurité et libertés »

11h20 Catherine MÉNABÉ, MCF en droit privé, Université de Lorraine - IFG  
« Droit pénal et terrorisme »

11h50 Débats

12h05 Pause déjeuner

### ***Approche de droit comparé***

14h00 Carolina CERDA-GUZMAN, MCF, Université Paul-Valéry de Montpellier  
« Les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne face à la menace  
terroriste ou le tryptique de Dante : l'Enfer, le Purgatoire et le Paradis »

14h30 Enrique GUILLEN LOPEZ, PR de droit public, Université de Grenade  
« Sécurité et libertés publiques. Une approche de droit constitutionnel  
européen d'après l'Espagne »

15h00 Silvio GAMBINO, PR de droit public, Université de la Calabre  
« Il contrasto del terrorismo (interno e internazionale) nell'esperienza italiana:  
legislazione d'emergenza e Corte costituzionale »

15h30 Débats

15h45 Pause [salle ER05]

### ***Approche de droit européen***

16h00 Alessandro NATO, Doctorant, Université de Gênes  
« The European Public Prosecutor's Office (EPPO) and Security  
of European Citizens » [**intervention en anglais**]

16h30 Daniela PIANA, PR de sciences politiques, Université de Bologne  
« Le discours de la balance : comment liberté et sécurité se combinent  
dans les standards européens d'État de droit »

17h00 Débats

17h15 Fin du colloque

